



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 Novembre 2025

Présents : Mmes Christel ANTOINE, Michèle FICHET, Danièle HENRY, Nadia NICOLAS, Laure PALLAUD ; Mrs Didier AUBRY, Christophe BONNEFOY, Denis BONNEFOY, Florian BONNET, Fabien CADOUX, Michaël LAMBLA, Sébastien LABOIRO, Serge SEGUIN.

Absentes excusées : Denise MARSOT, Laure PALLAUD donnent respectivement procuration à Didier AUBRY et Audeline MOMY

Secrétaire de séance : Christel ANTOINE

Approbation du dernier conseil municipal : à l'unanimité**DEVENIR DU CAFE RESTAURANT**

Messieurs Jean-Luc BEYSECKER et Olivier MALEWICZ, respectivement comptable et gérant du Café-restaurant.

Le projet du café-restaurant s'est concrétisé grâce au soutien et à l'aide de l'Association 1000 cafés-1000 villages ; qui aujourd'hui impose de nouvelles conditions au Gérant, Monsieur MALEWICZ. Le gérant souhaite créer, en accord avec 1000 cafés-1000 villages, une société à son nom pour ne plus dépendre de l'Association et continuer à exercer sur la commune.

Pour cela, étant donné que le bâtiment est communal, il est proposé que la commune rachète les équipements installés par l'Association, soit environ 15 000 € de départ moins les amortissements de ces équipements.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rachat des équipements.

CONVENTION AVEC LE CAUE POUR LE 5 BIS RUE DE L'EGLISE

Il est proposé de signer une Convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, le CAUE qui est un organisme du Conseil Départemental afin de nous apporter des conseils, une autre vision et une aide pour les financements possibles concernant notre projet de création de nouveaux logements et aménagement des abords du bâtiment situé au 5 bis Rue de l'Eglise.

Le CAUE réalise les études d'opportunité du projet, dans son ensemble (création de logements, réhabilitation énergétique du bâtiment, création d'espaces privatifs, gestion du vis-à-vis avec la salle polyvalente, optimisation de la circulation collective). C'est un outil d'aide à la décision.

Le cout estimatif de ce travail d'étude est de 3 670 € pour une durée d'étude pouvant aller jusqu'à un an.

Exposé entendu, le Conseil municipal vote à la majorité, *une abstention, quatorze pour*. Le Conseil donne pouvoir au Maire pour signer la convention présentée.

Mairie de MERCEY-LE-GRAND

Suite Compte rendu du Conseil Municipal 14 Novembre 2025

ASSISTANCE POUR MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE 5 BIS RUE DE L'EGLISE

Suite à la rencontre du 13 Novembre 2025 entre Vincent PAILLOT du CAUE, de Cécile MONTEL du Syded, Laurence MOLIERE du Département du Doubs, Didier AUBRY et Christel ANTOINE élus de la commune ; il est proposé un accompagnement de maître d'œuvre technique par les services du Département du Doubs via l'AMO TECH pour le projet du bâtiment situé 5bis rue de l'Eglise.

L'assistance Maîtrise d'œuvre technique du Département s'occupe du chiffrage global du projet en étudiant les différentes possibilités. Cette AMO est subventionnée à 50% par le Département, sur un plafond d'étude de 5 000 € (soit 2500 € de subvention maximum).

Grâce au chiffrage du projet, un tableau de financement pourra être réalisé (subventions DETR, Département, Syded et Région).

Après délibérations, le conseil municipal à la majorité, *un contre, huit abstentions, six pour* ; accorde :

- l'assistance de maîtrise d'œuvre par le Département
- la demande de subvention associée
- la signature des documents afférents par Le Maire

DEVIS POUR TROTTOIRS ET VOIRIE PARTAGEE

Les devis demandés n'ont pas tous été reçus, aussi la commission voirie n'a pas pu étudier les chiffrages. Le point est reporté.

ELAGAGE DES BOIS EN BORDURE DES PARCELLES AGRICOLES

Christophe BONNEFOY ne participe au vote

L'entretien du bois communal en bordure des parcelles agricoles est actuellement pris en charge par les exploitants agricoles, ce qui représente un élagage de 3km à 2€/m, soit 6000€ tous les deux ans.

Le responsable des bois, Denis BONNEFOY, propose que la commune participe à la prise en charge de l'élagage à 50%. Un listing des parcelles impliquées sera réalisé avec la longueur des bois et le nom de l'exploitant. Une demande sera réalisée pour obtenir un accord de l'exploitant.

Le conseil municipal échange et délibère à la majorité, *une abstention et treize pour*, pour une prise en charge à 100% de l'élagage.

RAPPORT 2024 EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Les rapports du SIEVO (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon) sur les prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement (individuel et collectif) ont été envoyés avec la convocation.

Monsieur Christophe BONNEFOY, responsable de l'assainissement, présente les rapports 2024 du SIEVO (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon) sur la qualité de services et le prix de l'eau potable, et de l'assainissement pour l'exercice 2024.

Ceux-ci sont consultables sur le site internet du SIEVO : www.sievo.fr ou en Mairie. Ils ne font preuves d'aucune remarque, et sont **approuvés à l'unanimité** par l'ensemble du Conseil Municipal.

Mairie de MERCEY-LE-GRAND

Suite Compte rendu du Conseil Municipal 14 Novembre 2025

Questions Diverses :

- Point sur les travaux
- Comptes-rendus des réunions communales, intercommunales et avec Syndicats
- Organisation de l'accompagnement des séniors pour la sécurité routière, le jeudi 27 novembre 2025, 10h à la salle polyvalente
- Rencontre avec le SIEVO pour l'assainissement/urbanisme
- Points sur les dossiers d'urbanisme
- **Affouage sur pieds** : éclaircissement, 2.5 € / stère, **inscription en Mairie ; tirage au sort des lots le samedi 6 décembre à 10h**
- Résultat du Label Villes et Villages Fleuris : maintien de la 3eme fleur 
- Pose des guirlandes de Noël samedi 6 décembre
- Repas des ainés et de l'équipe municipale **Dimanche midi 14 décembre 2025** à la salle polyvalente, organisation par Danièle HENRY
- Messe anticipée du 1^{er} dimanche de l'avent, à l'Eglise St Martin de MERCEY LE GRAND, samedi 29 Novembre 2025 à 18h
- Messe de Noël à l'Eglise St Martin de MERCEY LE GRAND, Mercredi 24 Décembre 2025 à 17h45
- **Vœux du Maire et du Conseil municipal le vendredi 9 janvier** à 19h à la salle polyvalente
- Réunion publique élection municipale 2026 : nouveau mode de scrutin ; **vendredi 16 janvier 2026 à 20h**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le 17 Novembre 2025,
Le Mairie, Didier AUBRY

